

L'ajournement

débat à la Chambre. Si le ministre avait proposé de rattacher l'augmentation du taux de transport au prix des grains, les agriculteurs pourraient le comprendre davantage. Mais le gouvernement leur dit qu'ils auront tant de plus à payer pour le transport, sans même savoir si leur blé, leur orge ou leur avoine leur rapportera plus qu'aujourd'hui ce qui est terrifiant pour eux. Les agriculteurs et leur famille ont peur parce qu'ils ne savent pas s'ils disposeront d'assez d'argent pour payer les taux de transport majorés. J'aurais voulu avoir plus de temps pour parler de tout cela parce que c'est un problème très réel.

Le président suppléant (M. Blaker): Je dois signaler aux honorables députés qu'il est 18 heures. Bien sûr, il est tout à fait irrégulier pour la présidence d'exprimer l'espoir que M. et M^{me} Cooper et leur bébé se portent bien, mais il était tout aussi irrégulier pour l'honorable député de le faire.

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES CHEMINS DE FER—LA POLITIQUE RELATIVE AU TARIF POUR LES OLÉAGINEUX A) L'EXCLUSION DE LA GRAINE DE TOURNESOL B) PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA CULTURE DU TOURNESOL

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, la question que j'ai posée au ministre des Transports (M. Pepin) le 18 avril s'inscrit bien dans la ligne de ce dont nous parlions ces dernières minutes, c'est-à-dire des initiatives de transport dans l'Ouest qui ont été annoncées en février dernier par le ministre.

Ma préoccupation, celle que j'exprimais dans ma question du 18 avril, concerne un élément qui a été omis dans cette proposition globale. Je veux parler de la graine de tournesol et de ses produits, des diverses marques d'huile de tournesol qui le disputent à l'huile de soya pour la cuisson.

L'historique de cette industrie est intéressant. Ce fut la première des cultures spéciales à s'implanter dans l'ouest canadien dans les années 40. Elle est restée depuis lors une industrie majeure, et n'a cessé de croître. Elle se partage avec le colza, la faveur des producteurs de l'Ouest comme solution de rechange à la culture du blé, de l'avoine et de l'orge.

D'après le projet annoncé par le ministre des Transports, si le tournesol ne peut bénéficier de la parité avec le colza et l'huile de lin pour les frais de transport par fer, le secteur de la graine de tournesol risque l'extinction dans l'Ouest.

Il y a un écart d'environ \$60 par tonne métrique entre le prix du transport de l'huile de colza et celui de l'huile de tournesol au départ d'une usine de broyage d'Altona, dans le sud du Manitoba. Il est évident que le secteur ne peut pas survivre avec une pareille inégalité. Personne n'achètera les produits. Et pour cause. Il n'y a pas que le producteur qui va payer plus cher, il est certain que le client devra payer plus cher lui aussi. La graine de tournesol est l'unique oléagineux en culture dans l'Ouest qui ne figure pas dans la structure tarifaire prévue dans la loi. De ce fait, ce sont les tarifs courants, beaucoup plus élevés, qui continuent d'être appliqués, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation, ce qui enlève encore de la

compétitivité à ce très important produit de l'Ouest. Pour le Manitoba, le secteur de la graine de tournesol représente un chiffre d'affaires de 35 à 50 millions de dollars. Pour la seule province du Manitoba, je le répète. En ce qui concerne la Saskatchewan et aussi l'Alberta, ce secteur a une place non négligeable.

La structure tarifaire proposée porte en fait l'écart qui existe entre les produits du tournesol et du colza à près de \$60 la tonne. Je répète que c'est de nature à faire disparaître cette culture, si rien n'est fait pour y remédier.

Voyons ce qu'il en coûterait pour faire figurer ce produit très important—qui représente dans les 35 millions au Manitoba—dans le plan d'ensemble que le gouvernement a présenté. En prenant comme coefficient 5.2 fois le tarif existant du Pas du Nid-de-Corbeau, ce que j'estime réaliste, le coût estimatif pour l'État fédéral de la suppression de cette anomalie, c'est-à-dire l'extension du tarif réglementaire à la graine de tournesol, ne serait que de \$750,000 environ pour la période du 1^{er} août 1982 au 31 juillet 1983. Donc, il n'en coûtera que \$750,000 pour sauver un secteur qui représente au Manitoba de 35 à 50 millions de dollars pour les producteurs. Il faut que le gouvernement se penche sur la question et il faut qu'il lui donne une suite positive pour que le tournesol et ses sous-produits conservent leur juste place dans l'agriculture de l'ouest du Canada.

● (1805)

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Lisgar (M. Murta) d'avoir mis à profit le temps que le Règlement met à sa disposition pour défendre les intérêts des producteurs d'oléagineux.

Lorsqu'il a annoncé ses initiatives en matière de transport dans l'Ouest le 1^{er} février dernier, le gouvernement a fait savoir qu'il avait décidé, sur la recommandation du professeur Gilson, de n'inclure dans le nouveau tarif que l'huile et les tourteaux de colza et de lin. Il avait envisagé d'inclure également d'autres cultures et d'autres produits comme la graine et l'huile de tournesol et la luzerne. Si les tourteaux et l'huile de colza et de lin ont été ajoutés, c'est surtout à cause de l'écart qui existe depuis longtemps entre le coût du transport des grains d'une part et celui de leurs produits d'autre part. Ainsi, le colza et le lin en graines sont assujétis au tarif, alors que leurs produits d'ordinaire ne le sont pas. Puisque la graine de tournesol n'est pas assujétie au tarif, la question de la parité entre graines et produits ne saurait être envisagée.

Cependant, les producteurs de graines de tournesol devraient bénéficier de la décision que le gouvernement a prise quant à la méthode de paiement des avantages relatifs au Pas du Nid-de-Corbeau. Les subventions accordées aux producteurs seront calculées en fonction des emblavures. Les producteurs de graines de tournesol seront donc admissibles à ce titre, ce qui devrait réduire l'écart entre le tarif applicable au tournesol d'une part, et aux autres cultures d'autre part.

Les producteurs de graines de tournesol vont également bénéficier des rajustements que le professeur Gilson avait recommandés. D'ici à l'année financière 1985-1986, soit au cours des trois prochaines années, ces rajustements devraient atteindre 204 millions de dollars et devraient compenser le tort fait à tous les producteurs de grains en appliquant à toutes les cultures les avantages du Pas du Nid-de-Corbeau. Comme les